



Elevage de Chantime

Centre d'insémination - Vente

**Contrat de saillie**  
**Saison de monte 2026**  
**Jeuzolypik d'embets**

### VENDEUR

Dénom. : Elevage de Chantime  
Adresse : 8 Route de Decize  
CP Ville : 03400 SAINT ENNEMOND  
Port. : 06 11 83 46 04  
Email : elevagedechantime@hotmail.com

**Etalon approuvé Welsh Part Bred**  
**ACHETEUR**

Dénom. :   
Nom :   
Adresse :   
CP Ville :   
Tél. :   
Email :

### JUMENT

Nom :   
Numéro Sire :   
Mois du terme :  / 2026  
Ou :  actuellement vide (cocher la case)

### CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénom. :   
Adresse :   
CP Ville :   
Téléphone :   
eMail :

### CONDITIONS DE VENTE 2026 : Jeuzolypik d'embets

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

**IAC**

A la réservation : **158,25 € TTC - Réservation** (dont TVA 5,5%)  
Solde de saillie: **158,25 € TTC - Solde Poulain Vivant 48H** (dont TVA 5,5%)  
Transport Eurogen: **144€ TTC** (dont TVA 20%)

Réservation encaissable à la réservation, non reportable - Les frais d'envoi seront à régler par l'acheteur à la réservation du contrat . Le contrat comprend 16 Paillettes.

Le vendeur reste propriétaire des paillettes non utilisées. Le contrat est valable uniquement pour la jument décrite dans le contrat. Cependant, au cours de la saison si l'acheteur souhaite utiliser à nouveau l'étalon, il lui faudra en informer le vendeur afin de refaire un contrat. Seul le solde de Poulain Vivant 48H sera à régler.

L'acheteur s'engage à régler ses frais de mise en place, suivi gynécologique ainsi que la pension & autres frais auprès de son inséminateur en supplément du tarif de saillie.

Attention ! Les doses non livrées par le transporteur seront comptabilisées. Anticiper vos commandes de semences congelées.

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'I.F.C.E.. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque, soit 48 heures après la naissance du poulain. Une pénalité de 100,00 euros TTC sera appliquée pour tout retard de paiement du solde poulain vivant supérieur à 28 jours.

Fait en double exemplaire à :

Signature Vendeur :

Signature Acheteur : Avec la mention « Lu et approuvé »